



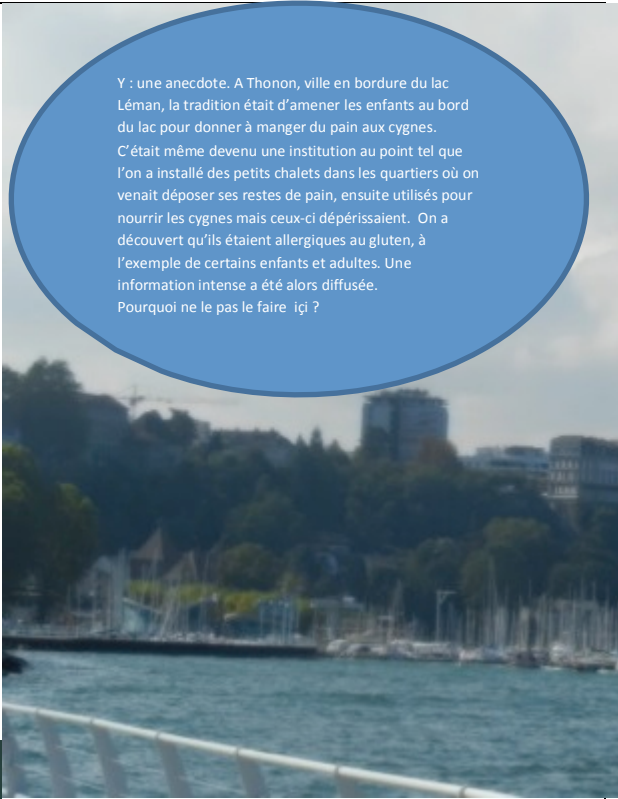
Burkkk

Lm : encore un amas de pain jeté dans le lac, les rats en sont friands mais aussi les cygnes, ce qui hélas les rend très malades.
 - Y : c'est vrai et peu de personnes connaissent ce problème.



Lm : il est difficile de convaincre les personnes, armées des meilleures intentions de donner du pain aux cygnes. Ceux-ci sont allergiques au gluten, ce qui attaque leur système digestif au point de les faire mourir

Pas pain mais on peut donner de l'herbe aux cygnes



Y : une anecdote. A Thonon, ville en bordure du lac Léman, la tradition était d'amener les enfants au bord du lac pour donner à manger du pain aux cygnes. C'était même devenu une institution au point tel que l'on a installé des petits chalets dans les quartiers où on venait déposer ses restes de pain, ensuite utilisés pour nourrir les cygnes mais ceux-ci dépérissaient. On a découvert qu'ils étaient allergiques au gluten, à l'exemple de certains enfants et adultes. Une information intense a été alors diffusée. Pourquoi ne le pas le faire ici ?

Lm : ce problème a été traité dans le site numérique « laccreteil ». Il a été évoqué en comité de quartier qui a été preneur du message. La ville est acquise à implanter des panneaux de signalisation à ce sujet ; reste à convaincre les autres acteurs concernés pour que cette installation soit réalisée sur tout le tour du lac . Je crois que déjà en bordure de Marne des panneaux, sur ce thème, ont été posés.

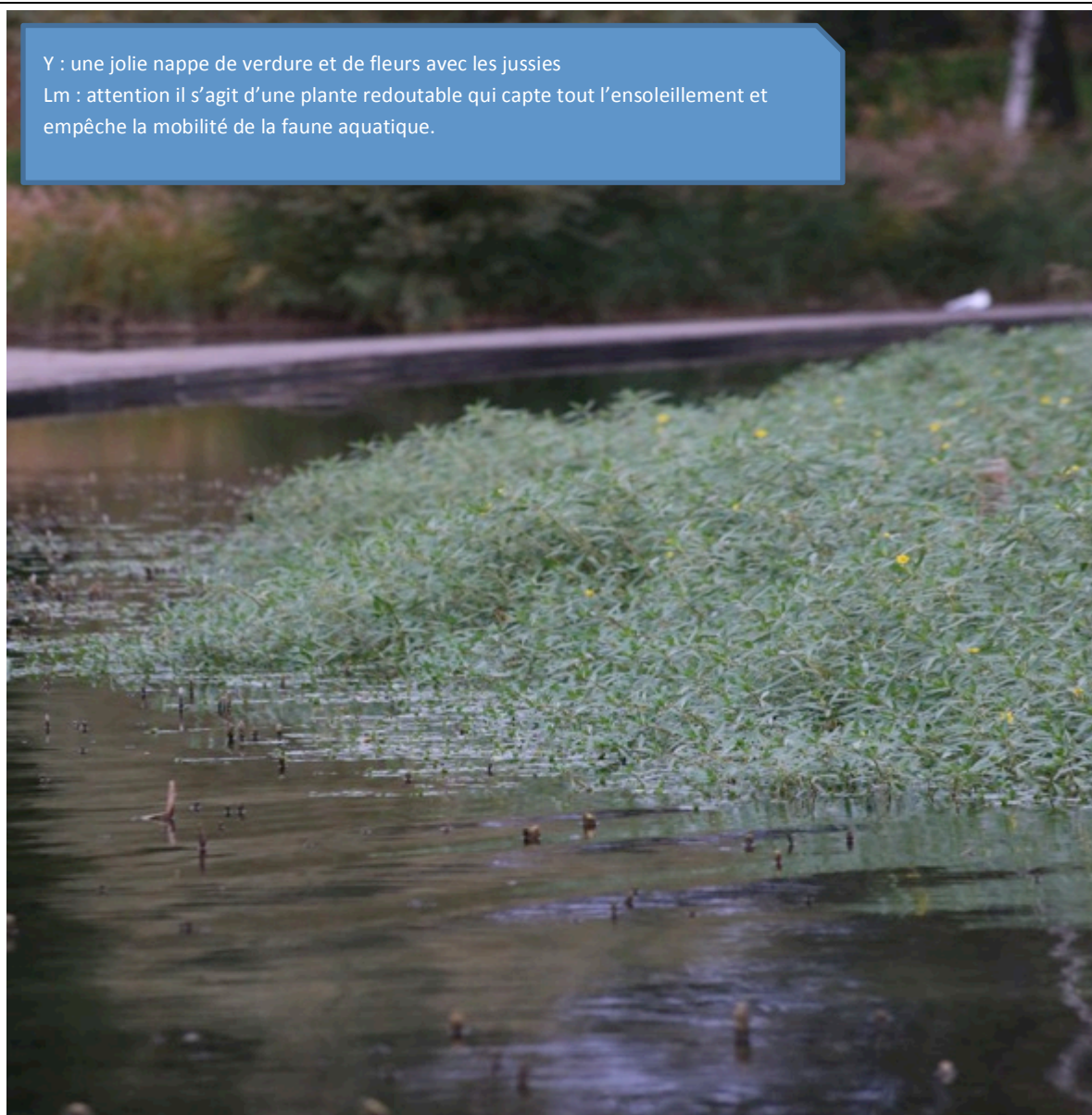
Créteil une ville qui agit pour la planète

ATTENTION CYGNES EN NIDIFICATION
 vous pourrez bientôt observer les petits cygneaux
 Quelques conseils :
 les observer de loin, sans bruit, ne pas leur donner du pain néfaste pour leur système digestif, tenir les chiens en laisse.

ENSEMBLE RESPECTONS LA NATURE

Service parcs et jardins : espaces.verts@ville-creteil.fr ☎ 01 56 72 14 94

Y : une jolie nappe de verdure et de fleurs avec les jussies
Lm : attention il s'agit d'une plante redoutable qui capte tout l'ensoleillement et empêche la mobilité de la faune aquatique.





Lm : paradoxalement il faut arracher ces plantes
Y : c'est une belle corvée
Lm : oui ; c'est le service des parcs et jardins qui s'en charge



Y : tiens vous avez un gardien attentif sur le lac
Lm : oui. Cela étant, pourrait-il être opportun d'affecter un gardien sur l'ensemble de l'espace du lac pour prévenir des incivilités, malgré les restrictions budgétaires rencontrées par les collectivités



Y : belle piste d'envol !
Lm : oui ; comme quoi il faut préserver cet espace !



Lm : pourtant un calendrier de collecte est distribué dans tous les immeubles, auprès des résidents, indiquant les périodes de collecte, par secteur et aussi l'adresse et les heures d'ouverture de la déchetterie.
 Lors d'un dépôt sauvage on peut alerter la communauté d'agglomération notamment via un site internet

<http://www.agglo-plainecentrale94.fr/calendriers-des-collectes-hors-encombrants>

**PLAINE CENTRALE
 DU VAL-DE-MARNE**
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Y : oserai-je te citer un article du code pénal qui sanctionne ce genre d'attitude

L'article R632-1 du code pénal relatif à l'abandon d'ordure de déchets, matériaux ou autres objets sanctionne d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe, le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures

Lm : malgré l'irritation que l'on peut ressentir on peut estimer que l'option prise par les acteurs publics, communauté d'agglomération et ville, n'est pas une mauvaise chose, celle d'une pratique incitative plutôt que punitive. Tu peux constater qu'actuellement une campagne est menée en ce sens



y : je te vois de méchante humeur
 - Lm : pour cause ; regardes la
 voiture stationnée juste en dessous
 du panneau d'interdiction



Y- j'avoue que c'est un peu gonflé
 Lm : c'est un manque de
 considération. A tel point, faut-il le
 savoir, que les bus étaient souvent
 bloqués rue Pierre Billotte . La RATP a
 menacé de modifier son itinéraire



Lm : la ville s'est engagée dans la dissuasion en peignant
 des panneaux de stationnement interdit sur la voie
 Y : est-ce vraiment dissuasif ?
 Lm : il faut voir sachant que j'ai déjà constaté des
 récalcitrants. Cette mesure a fait l'objet d'une diffusion
 dans le bulletin municipal « vivre ensemble »



Lm : dans ma rue le jour du ramassage des poubelles, j'ai intérêt à
 prendre mes précautions si j'utilise la voiture. La rue est bloquée. Ce n'est
 pas faute des personnes chargées de la collecte. J'ai été étonné du calme
 du chauffeur du véhicule que j'interrogeais à ce sujet alors qu'il est
 systématiquement confronté à des manoeuvres improbables pour
 parvenir en bout de rue.

N'oublions pas ce slogan



-y : j'essaie de deviner sur qui ou sur quoi tu vas exhiler ta rancœur.

Lm : sur notre attitude concernant la propreté des rues dans les quartiers riverains . Il faut reconnaître les efforts entrepris par Créteil et la communauté d'agglomération. La campagne d'affichage est très parlante.

A nous aussi de faire des efforts



-y : donc tout est pour le mieux !

- Lm : je ne suis vraiment pas d'humeur aujourd'hui et je ne peux masquer mon irritation à cause des déjections canines, parfois proches des aires de jeu des enfants

-y : dans ma bonne ville de Thonon, le maire a pris un arrêté d'interdiction de laisser les chiens errer sur les pelouses,

-Lm : dans l'esprit de la politique menée par la ville c'est l'incitation qui prévaut



Lm : pourtant des sacs poubelles sont mis à la disposition des maitres des toutous. Il y a de quoi être enragé quand de tristes individus s'emparent des sacs poubelles pour leur utilisation personnelle.



y : à vrai dire sur Thonon, les maîtres des chiens bravent l'arrêté d'interdiction. Mais rares sont les personnes qui ne procèdent pas au ramassage

-Lm : le constat, mon constat en tout cas corroboré par de nombreux exemples, c'est l'inverse ; rares sont les personnes qui prennent la peine de ramasser les crottes de leur toutou. A tel point que l'on est conduit à remercier la personne qui y procède.



Y : nous revoilà revenus sur le lac. alors toujours d'humeur chagrine ?

Lm : non ; mais cela me conforte dans l'idée qu'il faut respecter et préserver cet espace du lac et les quartiers riverains